



## Lettre d'information du 9 janvier 2024

---

### Séjour de printemps à Porticcio du 20 au 27 avril 2024

Nadine et Bernard Giraudeau nous propose de nombreux parcours route et VTT qui permettront de satisfaire tous les participants (ceux qui prolongent le séjour et ceux qui ont déjà roulé dans le secteur).

Vous pouvez prendre connaissance de ces parcours sur notre site avec un lien vers Openrunner à la rubrique "les circuits" sur la page <https://www.centcols.org/sejour-printemps-2024-porticcio/>

**Nous vous rappelons que la date limite des inscriptions a été fixé au 15 février 2024.**

### Séjour d'été à Vogüe du 29 juin au 06 juillet 2024

la page consacrée à ce séjour vient d'être mise en ligne sur notre site.

<https://www.centcols.org/sejour-ete-2024-vogue/>

Les inscriptions seront ouvertes dans le courant du mois de février. Une communication annonçant l'ouverture sera faite par l'envoi d'une lettre d'informations.

**Jean Luc Matte et Christophe Badonnel**  
**Commission séjours du Club des Cent Cols**

---

### NOUVEAU TUTORIEL POUR LA DÉCLARATION OFFICIELLE DES COLS

Un nouveau tutoriel pour la déclaration officielle des cols <https://www.centcols.org/tuto-declaration-cols/> est disponible sur notre site.

Comme la plupart des tutoriels on le retrouve dans la BOÎTE À OUTILS

## La « DOUBLE DÉCLARATION »

Une erreur fréquemment commise consiste à essayer d'enregistrer le même col avec les deux outils en ligne ENREGISTREMENT AUTRES COLS et DÉCLARATION OFFICIELLE. Un nouveau tutoriel <https://www.centcols.org/double-declaration/> a été mis en ligne pour rappeler et préciser les usages ainsi que pour expliquer comment corriger en cas d'erreur. On retrouve également ce tutoriel dans la BOÎTE À OUTILS de notre site.

## Évolution des BREVETS ROUTIERS

Les BREVETS ROUTIERS et leur documentation ont évolué pour prendre en compte le cas des cols en exclusion.

Comme expliqué dans les commentaires à l'article 1 de la Règle du Jeu, certains cols peuvent être franchis par deux passages différents mais ne comptent que comme un seul col. C'est en particulier le cas lorsqu'un tunnel permet le passage sous un col naturel. Déclarer l'un exclut donc de déclarer l'autre. Si les deux passages sont routiers, le franchissement d'un seul des deux est suffisant pour obtenir le brevet. Dans la liste des cols du brevet, ils apparaissent sous forme d'une entrée à deux lignes. Les participants peuvent choisir l'un ou l'autre des passages, ou les deux. Comme il n'est possible d'en déclarer qu'un, si on veut que les deux apparaissent comme faits dans le brevet, il y a lieu d'enregistrer le second à titre indicatif.

---

## Nouvelle de la boutique

Plusieurs d'entre vous étaient intéressés par l'achat de gants été qui étaient malheureusement en rupture.

Vous pouvez à nouveau les commander, de même que les cuissards qui étaient également en rupture. Le site est à jour.

**Bruno Litwin – Responsable Boutique**

---

**Club des Cent Cols**  
**[mentions-legales](#)**